

ment, du beurre végétal, des oranges, des ananas, des bananes, du poisson sec et salé, de gros escargots séchés à la fumée et collés symétriquement sur de petits bâtons, du rum, du vin de palmier. Indépendamment de ces denrées, on trouve aussi au marché des pipes, de la verroterie, des miroirs, des sandales, des étoffes de soie et de coton, de la poudre, de petits cousins, du fil de coton blanc et bleu, des calabasses, etc.

Malgré le service que M. Bowdich avait rendu à la compagnie d'Afrique, il fut congédié peu de temps après son retour en Angleterre, il écrivit, sur cette démarche de cette association commerciale, un pamphlet dans lequel on trouve encore des détails curieux sur l'Achanti. M. Bowdich est ensuite venu à Paris; il y a passé quelques années, fréquentant les savans, et s'occupant d'augmenter ses connaissances. On a dit qu'il était de nouveau parti pour l'Afrique, et tout fait espérer que le voyage qu'il entreprendra dans ce continent contribuera, comme celui qu'il a déjà publié, à donner des notions intéressantes et instructives sur cette partie du monde.

---

## VOYAGE DE M. HUTTON

EN ACHANTI,

EN 1820.

---

M. Hutchinson, que M. Bowdich avait laissé comme résident à Coumassie, partit de cette capitale au bout d'un certain temps, parce que le roi venait de la quitter à la tête de son armée, pour aller faire la guerre dans le nord. Cependant le comité africain établi en Angleterre et les ministres jugèrent que les relations commencées avec le roi d'Achanti devaient être cultivées avec soin. En conséquence M. Dupuis qui avait long-temps résidé à Mogador comme consul britannique, fut nommé en 1818, pour remplir les mêmes fonctions à Coumassie. Il arriva au mois de janvier 1819 au cap Corse. M. Hutton qui avait quitté l'Angleterre au milieu de 1816, était d'abord allé à Gorée et au Sénégal, où il avait consenti à faire partie de l'expédition du major Peddie. Mais l'affaire n'eut pas lieu, il parcourut ensuite toute la côte en allant au sud, et en octobre 1819 il débarqua au cap Corse.

Animé du désir de visiter l'Afrique, M. Hutton



ne tarda pas à proposer à M. Dupuis de l'accompagner à Coumassie. Cette offre fut acceptée, et plus tard agréée par le gouverneur et le conseil. Au moment où M. Dupuis allait partir il tomba malade. Une partie des présens destinés au roi d'Achanti étaient déjà en route; M. Dupuis sentit que l'ambassade ne pouvait pas être différée, c'est pourquoi il délègua par un acte authentique ses pouvoirs à M. Hutton, et lui remit cent onces d'or pour les frais de son voyage.

M. Hutton quitta le cap Corse le 5 février 1820. Il éprouva sur la route des difficultés de tout genre. Deux Anglais l'accompagnaient. Le 9 il n'était encore qu'à Doumba ou Paintrey à cinq lieues de la côte: M. Dupuis, dont la santé s'était un peu améliorée, y arriva. On en repartit le 12. La caravane consistait en cent huit porteurs de hamacs ou portefaix, indépendamment des domestiques et des soldats. Quand on fut à Kikéouerry, un messager fut dépêché au roi pour le prévenir de l'approche de l'ambassade. Les voyageurs se reposèrent quelques jours après sur les rives du Bohmen, cette rivière dont les eaux donnent de l'éloquence à ceux qui en boivent.

A Datchason M. Dupuis vit arriver deux messagers du roi, qui lui apportaient en présent, de la part de ce prince, deux moutons, un énorme cochon, et de plus deux onces et quatre eckies

d'or. Le jour de l'entrée dans la capitale était fixé par le monarque au 28 du mois.

Ce jour-là les Anglais mirent leurs uniformes, et à trois heures après-midi atteignirent Coumassie, où ils entrèrent en palanquin, précédés d'un homme portant le drapeau britannique, et escortés de deux porte-épées. Plusieurs des fils du roi qui étaient venus au-devant d'eux, faisaient partie du cortège, assis sur les épaules de leurs gens, et suivis par leurs esclaves qui portaient leurs sièges.

« En entrant dans la capitale, dit M. Hutton, une foule immense vint à notre rencontre, et se pressa sur notre passage pour nous regarder. Je ne puis évaluer à moins de cinquante mille personnes, hommes, femmes et enfans, le nombre des curieux. Les dames assises sous les portiques nous saluaient gracieusement de la main à mesure que nous passions devant elles. De jeunes filles fort jolies et parées de leurs plus beaux habits nous avaient accompagnés depuis notre entrée en ville; elles se tenaient très-près de nos hamacs, souriant et paraissant, par leurs gestes et leurs regards, nous engager à fixer notre attention sur elles.

Notre guide nous conduisit d'abord au palais. Nous nous y arrêtâmes pour y faire déposer nos présens. Bientôt une compagnie de gardes du



corps du roi vint nous escorter. Ils étaient vêtus d'uniformes semblables à ceux des soldats de la garnison du cap Corse, c'est-à-dire d'habits rouges à revers jaunes. Les militaires furent rangés en bataille sur notre droite, afin de tenir la foule à l'écart, ce qui était nécessaire, car la chaleur était devenue suffocante. La vigueur et l'ensemble avec lesquels ils éloignèrent le monde qui se pressait sur nous, prouvèrent leur bonne discipline. »

La réception de l'ambassade par le roi d'Achanti eut lieu de la même manière que M. Bowdich a décrite. Le roi paraissait ivre, il se trouvait hors d'état d'adresser la moindre question aux Anglais; il se contenta de leur souhaiter une bonne nuit en passant devant eux. Dès qu'ils furent chez eux il leur envoya quatre grandes jarres de vin de palmier, un mouton, des œufs qui n'étaient pas très-frais, des fruits et des légumes.

Le but de l'ambassade était de maintenir les rapports d'amitié établis en 1817 entre l'Angleterre et le roi d'Achanti. Celui-ci avait promis de vivre en bonne intelligence avec les Anglais, d'encourager de tout son pouvoir le commerce avec le cap Corse et ses dépendances, et d'envoyer ses enfans à ce comptoir pour y recevoir une éducation convenable.

On chargea M. Dupuis de dire au roi d'Achanti qu'il serait utile pour ses états et pour les Anglais

d'établir une route du bord de la mer à Coumassie; et que s'il consentait à trouver un nombre suffisant de journaliers, on lui fournirait, pourvu qu'il se chargeât des frais du transport, une provision suffisante de haches, de pelles, bêches, pics et autres outils nécessaires pour éclaircir les forêts, tracer, ouvrir et réparer les routes; on pensait qu'en donnant ainsi à ce roi les moyens de tirer parti des prisonniers qu'il fait à la guerre, il renoncerait peut-être à la coutume barbare de les immoler en sacrifice.

M. Dupuis devait aussi demander au roi d'Achanti la cession d'un territoire situé à peu près à vingt-cinq milles de la côte, moyennant une redevance annuelle. Les Anglais devaient y jouir de la faculté de le défricher, de le cultiver et d'y bâtir les maisons.

Lorsque M. Dupuis fut au cap Corse, il apprit des événemens qui avaient changé les dispositions du roi d'Achanti, depuis que M. Hutchinson avait quitté Coumassie.

Le roi d'Achanti ayant terminé la guerre contre les Bountoukous, nation guerrière habitant au nord de ses états, envoya, selon l'usage pratiqué en des occasions semblables, des mâchoires humaines dans tous les états situés le long de la Côte-d'Or, pour les convaincre de la victoire décisive qu'il avait remportée sur ses ennemis.



Comme il regarde ces états à peu près comme ses tributaires, il les somma, en leur notifiant ses succès, de lui expédier des présens, afin d'ajouter à la splendeur de son entrée dans sa capitale. Sa demande fut bien accueillie partout, excepté à Commenda qui est à peu près à vingt milles à l'ouest du cap Corse, et où les Anglais ont un comptoir. Les peynins de Commenda refusèrent de rien donner et chassèrent le messenger du roi, les enfans le huèrent et lui jetèrent des pierres.

Ce messenger vint se plaindre au cap Corse de la mauvaise réception qu'on lui avait faite à Commenda, on le reçut très-froidement. Lorsque le roi en fut instruit il dépêcha, au mois de mars 1819, un courrier au gouverneur du cap Corse, et aux peynins de la ville, pour demander raison des outrages des commandans; il prétendait que ceux-ci étant sous la protection du cap Corse, les autorités de ce lieu lui devaient une réparation de l'insulte faite à son agent. Le ton du messenger royal était hautain et hostile; le gouverneur était invité à hausser les murailles du fort et à se préparer à recevoir dans quarante jours l'armée achantine. Le gouverneur répondit que le roi pourrait faire marcher son armée quand bon lui semblerait, et qu'on était disposé à le bien recevoir. Cette réponse choqua le roi; il fit connaître son

déplaisir en défendant toute communication avec le cap Corse. Les habitans craignant une nouvelle invasion de l'armée achantine, élevèrent autour de leur ville un mur en fascines et en terre, et firent des préparatifs de défense.

Cependant les choses restèrent dans le même état jusqu'au mois de septembre. Alors on vit arriver au cap Corse un capitaine achantin qui témoigna le déplaisir qu'avait causé à son roi la conduite du gouverneur du cap Corse. Le roi niait qu'il eût envoyé aux blancs un message insultant, et qu'il eût manifesté le désir de leur faire la guerre, puisqu'il avait juré la paix avec eux. Il renvoyait le traité, voulant leur faire une guerre juste. Son armée était déjà derrière le Bousempira; mais elle ne devait passer cette rivière que lorsqu'elle saurait la réponse des blancs. Il ne voulait pas non plus permettre le rétablissement des relations de commerce avant que la discussion actuelle fût terminée.

Le capitaine achantin ayant terminé son discours, le gouverneur lut à haute voix le traité qui fut aussitôt traduit en achantin: puis montrant M. Dupuis, il dit à l'envoyé que ce personnage venait comme consul de la part du roi d'Angleterre avec des présens pour le roi d'Achanti; qu'il était arrivé depuis un certain temps, mais que les derniers événemens l'avaient empêché de partir pour



Coumassie. Les Achantins préseus s'avancèrent aussitôt pour féliciter M. Dupuis, et lui dirent que leur roi serait bien aise de le voir, puisqu'il était envoyé par le roi d'Angleterre.

Cependant le capitaine achantin déclara qu'il fallait à son maître une réponse décisive, et qu'il sommait encore une fois le gouverneur de lui dire si on voulait lui donner satisfaction. Le gouverneur répondit que les habitans paieraient une indemnité qui serait payée par les peynins. Le capitaine achantin partit bientôt après cette explication. Un délai considérable s'écoula ensuite sans que l'on reçût des nouvelles de Coumassie. Alors M. Dupuis invita le gouverneur et le conseil à ordonner les préparatifs nécessaires pour le départ de l'ambassade. L'état des choses leur fit penser que la prudence leur défendait d'accéder à la demande du consul.

Sur ces entrefaites Adoum, neveu du roi d'Achanti, arriva au cap Corse comme ambassadeur; il avait une escorte de 500 hommes armés, indépendamment d'un grand nombre de domestiques et d'esclaves. On avait également donné à entendre qu'en cas de besoin, plusieurs milliers de Fantins et d'Elminans devaient le joindre. Les affaires ayant ainsi commencé à prendre une tournure sérieuse, il devenait de plus en plus urgent de hâter le départ de l'ambassade.

Adoum fut reçu en audience publique : deux de ses officiers parlèrent avec beaucoup d'éloquence. Ils remontèrent à l'origine de la difficulté, justifiant la conduite du roi d'Achanti; protestèrent de ses bonnes dispositions pour les blancs, et déclarèrent que, fatigué d'envoyer des messagers au gouverneur, il avait chargé le prince Adoum, son neveu, de ses pouvoirs pour terminer les difficultés; mais préalablement il exigeait 1,600 onces d'or des habitans du cap Corse qui l'avaient offensé, et autant du gouverneur, pour avoir rompu le traité.

Le gouverneur et le conseil demandèrent aux Achantins si jamais ils avaient ouï dire que le gouverneur d'un fort britannique eût payé une amende au roi d'Achanti ou à aucun prince nègre : ils répondirent que non. « Eh bien, répliqua le gouverneur, dites à votre roi que je ne serai pas le premier. » Cette répartie occasiona beaucoup de bruit; l'assemblée se sépara.

Dans une seconde audience qui eut lieu quelques jours après, il fut décidé que l'ambassade se mettrait tout de suite en route pour Coumassie, le prince Adoum ayant engagé sa parole que M. Dupuis et les personnes de sa suite seraient protégés contre toute insulte, et qu'ils auraient la permission de revenir au cap Corse dans le cas où les différens ne s'arrangeraient pas amicalement.



On conçoit, d'après cet exposé, que la tâche de M. Dupuis était difficile ; la première audience eut lieu le 1<sup>er</sup> mars sur la place du marché. Le roi était entouré de ses principaux officiers, de ses interprètes et orateurs, des Maures et d'une grande foule. L'accueil du roi fut très-gracieux ; il prit la main de l'ambassadeur et de tous les Anglais. Tout le monde s'étant assis, il exprima le désir de connaître le motif de l'ambassade. Alors M. Dupuis se leva et lui dit : « Roi d'Achanti, la relation du voyage de M. Bowdich a causé une si vive satisfaction au roi d'Angleterre, que tant par reconnaissance de la réception hospitalière que vous avez faite aux Anglais, que par la haute opinion qu'il a conçue de votre mérite, il s'est déterminé à m'envoyer vers vous et à vous offrir en son nom des présents. »

Le roi témoigna sa satisfaction par une gracieuse inclination de tête ; ensuite M. Dupuis reprit la parole et ajouta qu'il était aussi venu avec l'intention d'arranger tous les différens. Le roi fit répondre qu'il ne demandait pas mieux.

Une seconde audience fut donnée à M. Dupuis, le lendemain, au palais. Les présents furent offerts au roi qui en parut satisfait, cependant il évita soigneusement de laisser échapper la moindre marque de surprise ; il affecta même une sorte d'indifférence. Ses conseillers et les courtisans

firent comme lui. C'est une maxime de politique adoptée à la cour des rois nègres, de cacher leur étonnement quand on leur montre quelque chose d'extraordinaire ; ils pensent qu'en agissant ainsi, ils ne compromettent pas leur dignité aux yeux des Européens.

Dans une autre audience, le roi déclara que depuis qu'il avait vu la figure du consul, il ne songeait plus à ses difficultés avec les blancs, ce qui fit supposer qu'il renonçait aux prétentions qu'il avait élevées précédemment.

A la quatrième entrevue, le roi ayant entendu la lecture de la commission de M. Dupuis, manifesta une grande joie de ce que le roi d'Angleterre avait nommé l'un de ses officiers pour résider à Coumassie. Aussitôt après, les conseillers et les chefs se levèrent ; chacun d'eux prit successivement une des épées du roi, dont la poignée était d'or et la lame souillée de sang humain, et vint la brandir pendant deux à trois minutes à un pouce de distance et sous le nez de M. Dupuis. Pendant ce temps ils firent un serment de fidélité et d'attachement au roi d'Angleterre : le roi les imita, et promit de tenir à la disposition de ce souverain dix mille guerriers qui seraient dirigés sur tel point de l'Afrique où ils pourraient aider ses vues.

Le roi déclara ensuite que M. Dupuis ne man-



querait de rien pendant son séjour dans la capitale, puis demanda ce que l'on pensait en Angleterre de la conduite de M. Bowdich envers M. James. Lorsqu'on lui dit qu'en général elle avait été blâmée, parce qu'un jeune officier en activité de service est blâmable de chercher à lutter contre son supérieur, le roi leva les épaules et dit à ses conseillers : « J'avais bien prédit qu'il en serait ainsi. »

Quelques jours après, M. Dupuis ayant annoncé au roi son dessein de quitter bientôt la capitale, ce prince lui dit qu'il y avait d'abord quelques objets à traiter et qu'il fixerait lui-même le jour du départ. M. Dupuis s'étant ensuite efforcé d'obtenir le consentement du roi pour l'établissement d'un comptoir anglais à Paintrey, village situé à six lieues de la côte, en lui exposant que les marchands achantins en retireraient de grands avantages, et que ce serait de même très-profitable au roi par le paiement mensuel d'une ou de deux onces d'or que le gouverneur du cap Corse lui ferait ; cette proposition causa une surprise et une défiance telle au monarque africain, qu'il quitta sa place, alla s'asseoir au milieu de ses chefs, et manifesta hautement son aversion pour cette idée ; de sorte que les Anglais s'aperçurent que toute innovation de ce genre sur ses territoires lui déplaisait, et qu'il avait une

répugnance extrême à voir un de leurs comptoirs si rapproché de sa capitale. Il leur supposait l'ambition de vouloir un jour conquérir ou asservir leur pays.

Etant allé voir M. Dupuis, à quelques jours de là, il lui demanda si le roi d'Angleterre l'avait envoyé afin d'espionner le pays : « car, ajouta-t-il, mes généraux persistent à croire que tel est le véritable motif de l'ambassade. Les Maures s'efforçaient d'entretenir chez lui cette opinion. M. Dupuis représenta au roi qu'il avait tort d'avoir la moindre appréhension à ce sujet, et ce prince le prit affectueusement par la main en s'écriant qu'il ajoutait foi à son discours.

Toutefois, les craintes et la défiance du roi étaient trop bien prouvées pour qu'il fût prudent de revenir sur le projet de comptoir à Paintrey, et même de parler du désir de pénétrer plus avant dans l'intérieur de l'Afrique.

Le roi s'informa de Napoléon ; lorsqu'on lui dit qu'il avait été exilé dans une petite île isolée au milieu de l'Océan, parce qu'il troublait constamment la paix des nations, le prince africain devint sombre et pensif ; après un moment de silence, il se tourna en souriant vers un de ses ministres et sembla se féliciter d'être placé hors du pouvoir des rois de l'Europe, parcequ'ils pourraient bien l'envoyer aussi à Sainte-Hélène.



Il avait exprimé le désir de voir rétablir la traite des nègres. On lui répondit que c'était impossible, puisque le roi et le parlement d'Angleterre ne consentiraient jamais à voir renaître ce trafic inhumain. Il répliqua que cette mesure le contrariait beaucoup, et qu'il verrait l'ambassade avec bien plus de plaisir si le commerce était permis de nouveau. Comme on dit ensuite, dans la conversation, qu'une des raisons pour lesquelles on avait aboli la traite, était la conviction que les rois d'Afrique ne se faisaient la guerre qu'afin d'avoir beaucoup de prisonniers pour les vendre comme esclaves, le roi assura qu'au contraire, les guerres avaient été continuelles depuis l'abolition de la traite.

M. Dupuis ne put terminer les différens qui existaient entre le roi d'Achanti et le gouverneur du cap Corse, parce que celui-ci avait envoyé au prince un message par lequel il mandait que les habitans de la ville paieraient une somme au roi, pourvu qu'elle fût diminuée. Le roi déclara que cette affaire serait arrangée entre son neveu Adou et le gouverneur; et que d'ailleurs il renonçait à ses prétentions sur le gouverneur.

Dans la discussion, M. Dupuis ayant dit que le traité de 1817 plaçait sous la protection du gouvernement britannique ses sujets, habitant les forts anglais, le roi assura que l'auteur de ce

traité l'avait trompé, et qu'on ne lui avait pas traduit fidèlement cette clause, car, autrement il eût protesté contre sa teneur, son intention n'ayant jamais été de renoncer sur des hommes qui lui appartenaient par droit de conquête. Il demanda ensuite si, dans le traité de 1817, il ne se trouvait pas une autre clause qui obligeait le gouverneur à payer une amende dans le cas d'infraction aux traités; on lui répondit que non; sur quoi il se plaignit d'avoir été déçu par M. Bowdich, qui lui avait dit positivement que l'amende pour l'infraction aux traités était stipulée en bel et bon or. A l'appui de son assertion il invoqua le témoignage de ses capitaines et de ses conseillers, et même celui du domestique de M. Dupuis, qui avait accompagné M. Bowdich à Coumassie et qui était présent à la lecture et à la signature du traité de 1817. Cet homme confirma la déclaration du roi. M. Dupuis représenta au prince qu'il était persuadé de la vérité de ce qu'il disait, mais qu'une clause verbale ne pouvait avoir aucune validité, et que dans tous les cas, le gouverneur n'avait pas le droit de convenir du paiement d'une somme au nom du roi d'Angleterre.

Le 23 mars le roi et M. Dupuis signèrent un traité par lequel le monarque africain promit de protéger le commerce de ses sujets avec les comp-



toirs anglais ; consentit à ce que dans le territoire fantin , dont il prenait possession avec l'agrément des Anglais , les habitans qui vivaient sous la protection britannique , fussent régis et jugés par les lois anglaises , et jura que jamais il ne leur témoignerait son mécontentement que par l'intermédiaire du consul britannique. Un traité supplémentaire confirma et expliqua le premier , et de plus il garantit pour l'avenir la personne et les biens des missionnaires chrétiens et des autres sujets du roi d'Angleterre qui pourraient venir à Coumassie.

M. Hutton voyant que ses services n'étaient plus utiles dans la capitale de l'Achanti , en partit avec le consentement de M. Dupuis. Peu de jours après ce dernier revint aussi au cap Corse , et le 16 avril sa santé le forçant à quitter le pays , il s'embarqua sur le *Tartare*. Avant son départ , il nomma une seconde fois M. Hutton consul près le roi d'Achanti ; mais le gouverneur et le conseil refusant de le reconnaître en cette qualité , M. Hutton saisit la première occasion qui se présenta de faire voile pour l'Angleterre.

Il observe dans sa relation que depuis le voyage de M. Bowdich , les Achantins sont devenus moins cruels. Durant le séjour de M. Dupuis à Coumassie , aucune victime humaine ne fut immolée , et les Argias apprirent que depuis un certain temps on

s'abstenait de ces sacrifices atroces. M. Hutton pense que ce peuple finira par renoncer à cette détestable coutume , et sacrifiera des moutons et d'autres bêtes , ainsi qu'on l'a déjà pratiqué plusieurs fois. Les Maures qui résident à Coumassie en ont déjà donné l'exemple , et comme ils exercent une grande influence sur les Achantins , leurs exhortations , jointes à celles des Anglais , détermineront sans doute le roi à cesser cet usage abominable.